LE CHOIX DES RÉGIONS

RAPPORT DE LA CONSULTATION

Office de planification
et de développement du Québec

Québec, AVRIL 1985

Montréal-Centre

Québec

TEXTE:

Rédaction: Martial Fauteux

Comité de lecture: Lawrence Desrosiers
Laurent Boucher
Gaston Girard
Réjean Morissette

Secrétariat: Christine Topping

PRODUCTION:

Carte: Service de la cartographie, O.P.D.O.

Révision et édition: Service des communications, O.P.D.O.

Impression: Service des impressions en régie
Ministère des Communications

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Office de planification et de développement du Québec

PRESENTATION

Au cours de l'hiver 1983-1984, le ministre délégué à l'Aménagement et au Développement régional, monsieur François Gendron, a tenu des audiences publiques concernant le document de consultation "Le Choix des régions". Les audiences eurent lieu dans toutes les régions du Québec.

Le nombre et la qualité des mémoires présentés ont incité l'OPDQ à publier à la fois une synthèse pour chacune des régions et une synthèse nationale regroupant les diverses tendances régionales. Le présent document contient l'essentiel des réflexions exprimées dans notre région.

Ces documents favoriseront, nous l'espérons, la poursuite de la réflexion sur le développement régional et surtout la réalisation de nouvelles actions de développement conformes aux volontés et aux aspirations des intervenants de la région.

Bryant McDonough
Directeur - OPDQ
Région de Montréal

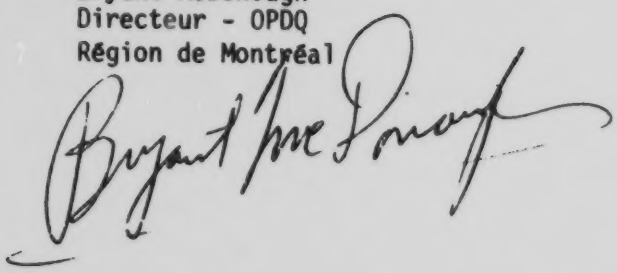

TABLE DES MATIÈRES

PAGE

INTRODUCTION 1

1. LA PERTINENCE DU "CHOIX DES RÉGIONS" POUR MONTRÉAL .. 3

2. LES CONCEPTS GÉNÉRAUX 5

3. LA MRC: UN INTERVENANT DANS LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL 6

4. LA RÉGION DE CONCERTATION

4.1 L'opportunité 8

4.2 La délimitation 9

4.2.1 La position lavalloise 10
4.2.1.1 L'identité régionale 10
4.2.1.2 Les divergences avec Montréal 10
4.2.1.3 Le choix de Laval 11

4.2.2 La position montréalaise 11
4.2.2.1 Le rôle de la métropole 11
4.2.2.2 Le choix de Montréal 13

5. L'ACTION GOUVERNEMENTALE 15

CONCLUSION 17

ANNEXE: Liste des intervenants

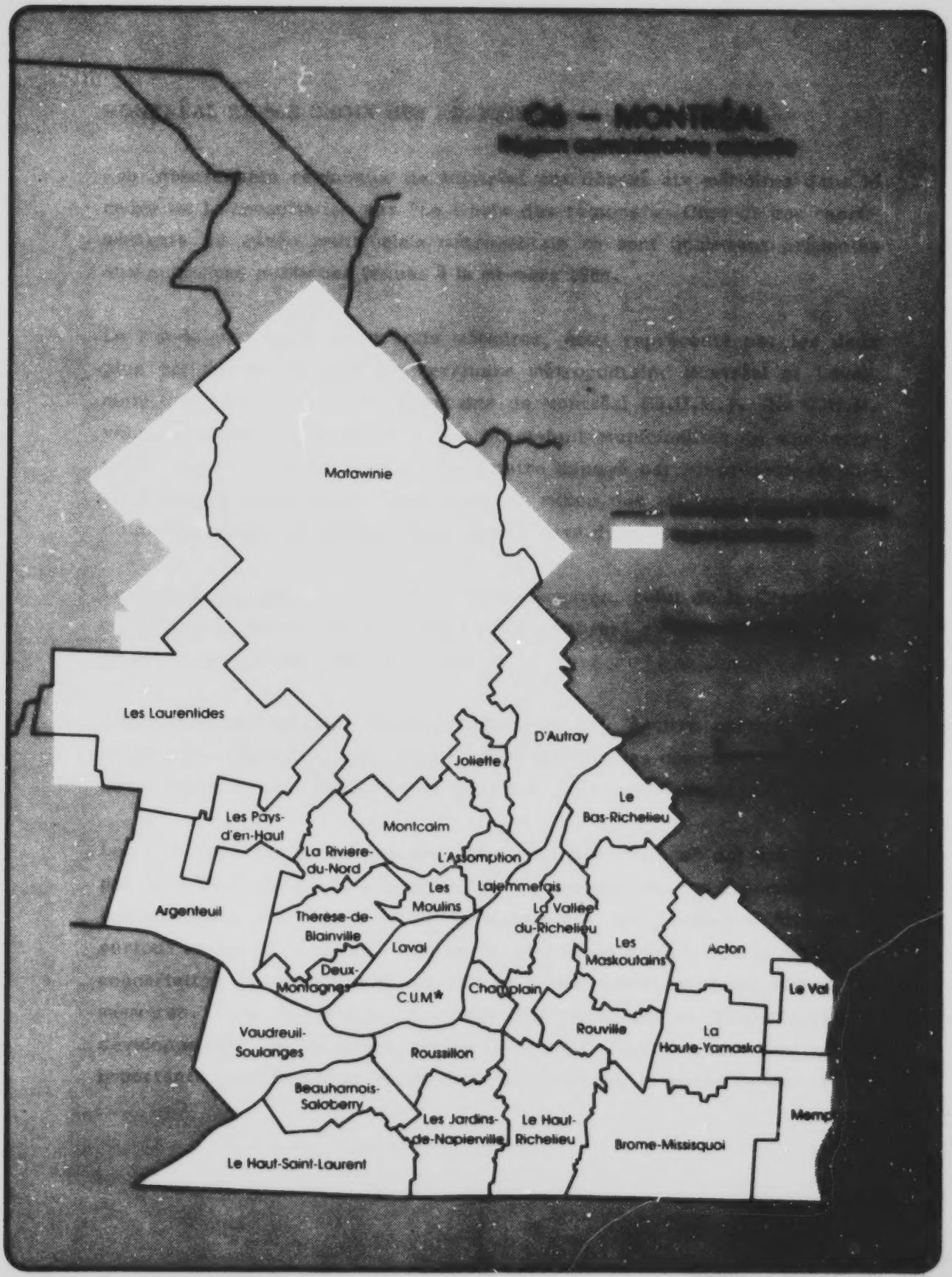

OPDQ, Service de la cartographie, 1985

MONTRÉAL ET "LE CHOIX DES RÉGIONS"

Les intervenants régionaux de Montréal ont déposé six mémoires dans le cadre de la consultation sur "Le Choix des régions". Cinq de ces représentants du milieu montréalais métropolitain se sont également présentés aux audiences publiques tenues à la mi-mars 1984.

Le monde municipal, avec trois mémoires, était représenté par les deux plus populeuses entitées du territoire métropolitain, Montréal et Laval, ainsi que par la Communauté urbaine de Montréal (C.U.M.). La C.U.M. véhicule cependant la position des vingt-huit municipalités de son territoire. Le mémoire de Laval était en outre appuyé par vingt-deux résolutions d'organismes divers, dont trois du milieu des affaires économiques, quinze du milieu des affaires sociales et quatre du milieu scolaire.

Le monde des affaires a produit deux mémoires, celui de la Chambre de commerce du district de Montréal (4 500 membres) et celui de la Chambre de commerce de Laval (900 membres).

Enfin, un seul mémoire émanait spécifiquement, à titre particulier, des organismes régionaux, soit celui de l'Association des commissions scolaires de la région de Montréal, représentant huit commissions scolaires.

Les principes mis de l'avant par "Le Choix des régions" ont été abordés par tous les participants à la consultation. Les mécanismes proposés par le gouvernement pour appuyer le développement des régions intéressaient surtout le monde municipal. La pertinence de la création d'une région de concertation à Montréal et sa délimitation constituaient un thème majeur des mémoires. La perception de l'identifité lavalloise et l'importance du développement de Montréal comme métropole furent aussi des points importants abordés par le monde des affaires et par le monde municipal.

Les pages suivantes analysent les mémoires soumis à partir de cinq grands thèmes: la pertinence du "Choix des régions" pour Montréal, les concepts généraux, la MRC comme intervenant du développement régional, la région de concertation et l'action gouvernementale.

1. LA PERTINENCE DU "CHOIX DES RÉGIONS" POUR MONTRÉAL

On peut s'étonner du petit nombre de mémoires issus du milieu montréalais. Compte tenu de la taille de la métropole et des nombreux groupes socio-économiques présents, on se serait attendu à une plus forte représentation.

Il est vrai que les propositions du "Choix des régions" n'y mettent pas en cause des institutions existantes. Contrairement à la plupart des autres régions québécoises, il y a en effet très peu d'organismes de concertation correspondant aux territoires de Laval et de l'Île de Montréal. Il n'y a pas, par exemple, pour ces territoires, de Conseil régional de développement (CRD), de Conseil régional des loisirs (CRL) ou de Conseil régional de la culture (CRC). La présence d'une entité supra-municipale, la C.U.M., le grand nombre et la diversité des intérêts des agents socio-économiques, l'influence et le très grand poids économique et démographique de la Ville de Montréal sont parmi les raisons de l'absence d'organismes couvrant à la fois Laval et l'Île de Montréal ou même oeuvrant à l'échelle de la métropole.

Malgré cette réalité institutionnelle, administrativement et territorialement peu rattachée à une région dite de Montréal-Centre, le développement régional intéresse néanmoins plusieurs intervenants montréalais. Cet intérêt s'inscrit cependant dans une perception très large du rôle de Montréal comme métropole et pôle économique à la fois régional, national et international; la C.U.M., la Ville de Montréal et la Chambre de commerce du district de Montréal l'ont bien fait ressortir dans leur mémoire. Cette préoccupation ne rejoint alors pas tant les structures du développement des régions, telles qu'abordées, entre autres, par "Le Choix des régions", que les actions et les stratégies économiques.

La concertation régionale n'est certes pas exclue de cette perception. Montréal fut d'ailleurs à cet égard en 1981 le cadre d'une expérience réussie; le sommet sur l'Économie du Grand Montréal a en effet engagé

concrètement les multiples agents socio-économiques de la métropole, y compris le gouvernement, dans une série de consensus autour de dossiers significatifs pour le développement de Montréal. Le succès de ce sommet montre que la communauté régionale est capable de se concerter face à ses intérêts collectifs, ceci même dans une grosse région urbaine, aux limites administratives nombreuses, aux intervenants multiples et aux intérêts parfois divergents.

2. LES CONCEPTS GÉNÉRAUX

La concertation est un principe communément accepté. Que cette concertation s'appuie sur un développement des régions par elles-mêmes, grâce à leur "dynamisme", est un autre point que les intervenants montréalais partagent avec le gouvernement. Viennent alors les nuances.

Ainsi, les deux chambres de commerce insistent davantage sur l'initiative du milieu et particulièrement sur le rôle essentiel de l'entreprise privée. Par contre, le monde municipal et l'Association des commissions scolaire de la région de Montréal mettent surtout en relief le respect du niveau décisionnel local et l'autonomie de celui-ci. Le monde des affaires et le municipal se rejoignent enfin pour souligner l'importance première des élus dans la concertation.

Par ailleurs, on accepte généralement le rôle de l'État dans le développement régional s'il s'agit, pour celui-ci, de soutenir ou d'encourager les initiatives régionales et, selon le milieu des affaires, si le gouvernement réduit aussi la bureaucratie et les règlements. On craint cependant l'appareil de l'État comme partenaire en raison de ses moyens et de ses pouvoirs jugés disproportionnés par rapport à ceux des autres agents du développement. La Communauté urbaine de Montréal semble moins se méfier du gouvernemet, reconnaissant sa forte présence dans la région et lui faisant même une place particulière dans les mécanismes de concertation qu'elle propose.

En fait, globalement, les divergences entre les opinions du milieu et les propositions gouvernementales ne concernent pas tant les principes ou les concepts que les moyens proposés. C'est à ce niveau que d'autres choix seront suggérés à l'État.

3. LA MRC: UN INTERVENANT DANS LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

La Ville de Montréal et la Communauté urbaine ne discutent pas de la municipalité régionale de comté (MRC) en tant qu'intervenant, bien que la C.U.M. accepterait d'inclure les MRC qui l'entourent dans une de ses hypothèses de délimitation de la région de concertation.

Ville de Laval est d'accord pour que la MRC serve de territoire de référence au développement régional. Elle estime même préférable de consolider ce palier, ne croyant pas à la nécessité d'un niveau supplémentaire de regroupement (la région de concertation), tout en acceptant un possible regroupement de MRC autour d'objectifs communs si celles-ci y trouvent un avantage. C'est d'ailleurs cet aspect territorial de la décentralisation qui préoccupe Laval. Elle se dit en outre prête à conclure des contrats de développement avec le gouvernement, ayant plusieurs projets à soumettre dans un tel cadre. Concernant la relation MRC - CRCI (Conseil régional de concertation et d'intervention), Laval s'interroge sur les conséquences de sa double nature, étant à la fois une Ville et une MRC. Participante du CRCI, Laval se doit, selon elle, d'accepter une approche collégiale avec les autres intervenants régionaux, notamment dans la définition de priorités. Mais, elle demeure cependant une MRC qui a une autonomie, voire un leadership, dans les négociations de contrats avec le gouvernement, qu'elle soit ou non d'accord avec les propositions issues du CRCI.

La Chambre de commerce de Laval souligne surtout l'adéquation "Laval: une MRC - une région", essentiellement pour se dissocier de la C.U.M. Elle note de plus le besoin de décentraliser et de se concerter des organismes "ministériels". Elle estime aussi qu'une plus grande accessibilité des services gouvernementaux à Laval rendra le gouvernement plus à même d'établir une concertation avec les agents du milieu. Pour sa part, la Chambre de commerce du district de Montréal trouve que de nouvelles responsabilités aux MRC n'assureront pas nécessairement une meilleure efficacité dans l'octroi des services locaux. Il y aurait même un risque de

fausser la légitimité des consensus en "usurpant" le pouvoir des municipalités.

Enfin, l'Association des commissions scolaires de la région de Montréal plaide fortement en faveur du gouvernement local et ne veut pas que les MRC deviennent des territoires de référence pour le monde scolaire. Le sentiment d'appartenance à une communauté scolaire ne peut être créé par décret, déclare-t-elle. Dans la logique de son soutien au milieu local, cette association croit donc que les contrats de développement devraient faire l'objet d'entente avec les municipalités plutôt qu'avec les MRC, car c'est à ce niveau que les taxes sont payées et que les décideurs sont élus. Il lui semble alors inopportun de faire des MRC des lieux de mise en commun des services et des équipements; d'ailleurs, des ententes de services municipales-scolaires existent déjà et respectent mieux, selon elle, les besoins de chaque communauté. On craint enfin qu'une décentralisation administrative plus poussée, vers les MRC par exemple, n'amenuise les pouvoirs politiques des gouvernements locaux.

Notons finalement que les sociétés de développement régional n'ont pas été discutées par les intervenants montréalais.

RÉGIONS DE CONCERTATION

Proposition de découpage

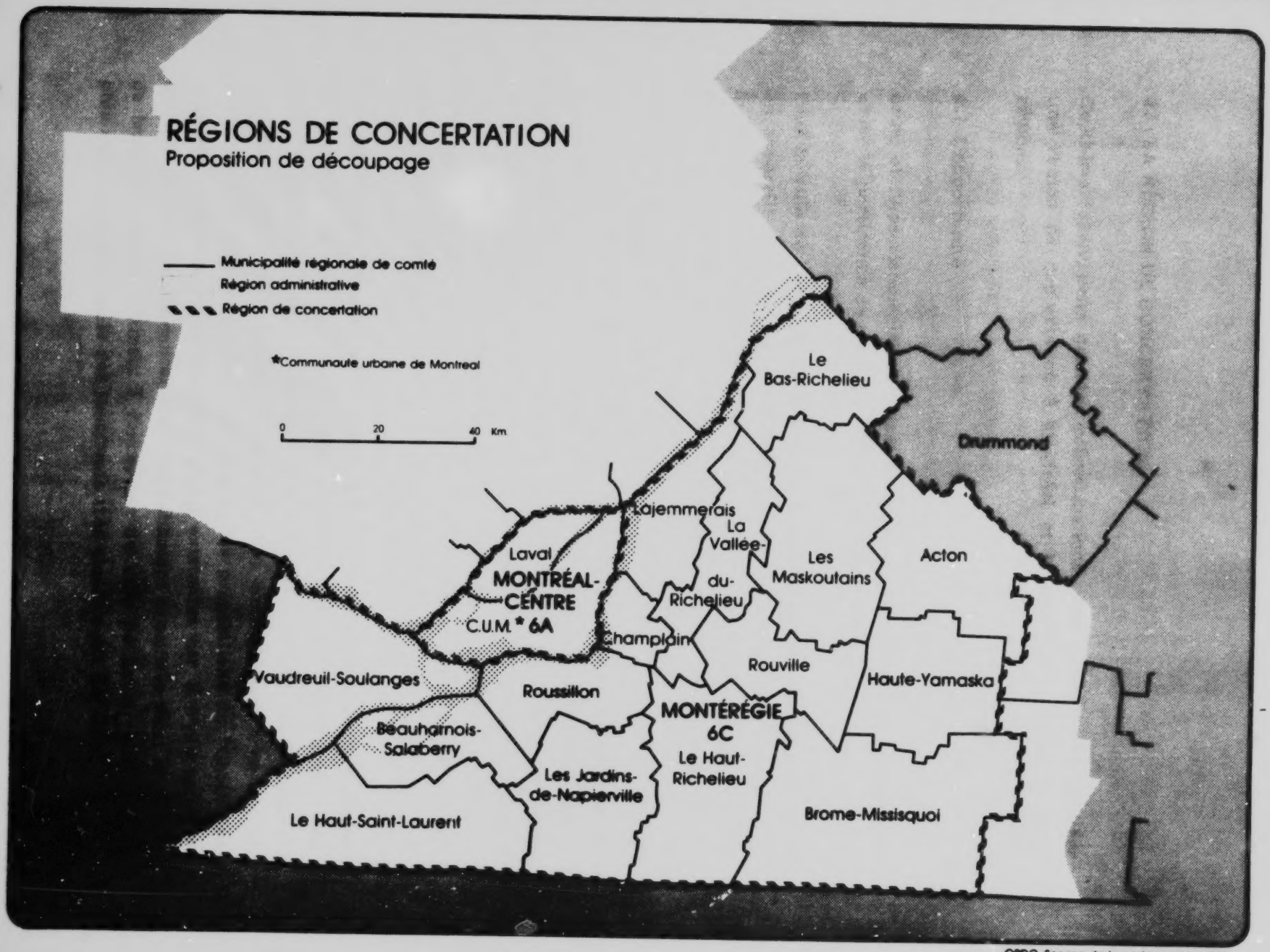

OPDQ, Service de la cartographie, 1985.

4. LA RÉGION DE CONCERTATION

Ce thème rejoint deux grandes préoccupations, soit l'opportunité de créer une région de concertation à Montréal et la délimitation même de cette région.

4.1 L'opportunité

Laval et l'Association des commissions scolaires remettent explicitement en cause la pertinence de créer une région de concertation.

Pour la Ville de Laval, ce deuxième niveau régional n'est pas nécessaire; il lui apparaît préférable de consolider d'abord les MRC. Elle trouve même discutable qu'une région de concertation puisse devenir le territoire unique de référence pour les intervenants gouvernementaux compte tenu de la diversité des clientèles et de leurs problèmes spécifiques.

L'Association des commissions scolaires de la région de Montréal ne souscrit également pas aux modalités proposées au plan régional. Elle craint que la région de concertation, comme palier "arrimé" à l'État via l'Office de planification et de développement du Québec, ne devienne une source "d'immobilisme" pour les "dynamismes locaux". Pour cet organisme, la révision nécessaire des limites des régions administratives ne justifie pas que les institutions politiques régionales soient aussi révisées.

Par ailleurs, les mécanismes suggérés par le gouvernement pour la région de concertation (CRCI, conférence annuelle régionale, redéfinition des conseils régionaux, etc...) ne sont pas vraiment discutés par la plupart des intervenants montréalais. Rappelons que, contrairement à ce qui se passe dans la plupart des autres régions, les propositions du "Choix des régions" ne heurtent pas des institutions existantes car il n'y a pas par exemple de CRD ou de concertation véritablement organisée dans la région de Montréal-Centre. Ainsi, à l'exception de Ville de Laval, qui élabore plus sur ces sujets, seuls des jugements très globaux ont été émis.

La Ville de Montréal croit que le gouvernement propose une "super structure administrative" qui pourrait être préjudiciable à l'autonomie des municipalités.

Le monde des affaires ne veut pas de formule "toute prête" ou de cadre "trop rigidement institutionnalisé" qui, selon la Chambre de commerce du district de Montréal, tend à uniformiser les structures et les politiques dans un contexte où les besoins locaux deviennent de plus en plus spécifiques.

L'Association des commissions scolaires rejette en bloc ce qui n'est pas au niveau du gouvernement local.

Ville de Laval s'interroge sur des éléments tels que le CRCI ou le FIR (Fonds d'interventions régionales), mais elle ne les commente pas vraiment. Elle y voit la possibilité de difficultés opérationnelles en raison des imprécisions qu'elle perçoit dans le fonctionnement, la composition et le financement du CRCI, dans le financement du FIR et dans le contrôle du gouvernement, qui finance la plus grande part du budget de ces mécanismes par voie de subventions. Elle s'interroge aussi sur la formule suggérée de péréquation, étant d'avis, tout comme l'Union des municipalités, que le coût de cette péréquation doit être financé entièrement par le gouvernement du Québec.

4.2 La délimitation

Le débat sur la délimitation de la région de concertation a porté sur la proposition du "Choix des régions" qui regroupe les territoires de la MRC de Laval et de la C.U.M. dans une même région.

4.2.1 La position lavalloise

4.2.1.1 L'identité régionale

La Chambre de commerce de Laval et Ville de Laval soutiennent l'identité lavalloise comme argument pour que soit reconnue une région à part entière, distincte de Montréal. Il s'agirait d'une "originalité acquise" par des efforts locaux importants et "marquée par la coexistence de vocations agricole et industrielle". Laval est alors perçue comme un "territoire d'identité" où la concertation organisée existe déjà, une ville autonome ayant les infrastructures et les services requis pour sa population, ajoute la Chambre de commerce. Les Lavallois veulent garder "à leur ville, son caractère de ville-campagne" et s'attendent à ce qu'elle leur permette "un style de vie particulier par rapport à la vie montréalaise". Cette identité lavalloise, telle que véhiculée surtout par le monde municipal, n'est cependant pas complètement endossée par le monde des affaires qui trouve discutable le caractère de ville-campagne, sans centre-ville, privilégié par Ville de Laval. Néanmoins, la position des intervenants lavallois est essentiellement la même: Laval est originale, différente de Montréal et constitue une région.

4.2.1.2 Les divergences avec Montréal

En plus de faire valoir le respect de son identité, Ville de Laval indique qu'elle ne voit aucun avantage à être associée à la C.U.M. Elle souligne au contraire les nombreuses divergences qui la séparent autant des positions de la C.U.M. que de celles du gouvernement. Elle rappelle entre autres: a) le sommet économique de 1981, référant aux vocations désirées pour Dorval et Mirabel, b) l'intégration tarifaire dans le transport en commun, avortée parce que la C.U.M. tient à faire partager le financement du métro, c) l'option d'aménagement du gouvernement, qui favoriserait trop Montréal et ignorerait la mise en valeur agricole de Laval, d) le plan de relance, qui ferait passer le développement de l'Île Jésus par celui de l'Île de Montréal "sans contrepartie possible", e) le cas du CRSSS

métropolitain, où les capitaux disponibles sont surtout réservés à l'Île de Montréal... Ville de Laval doute ainsi que "l'intégration" Laval - C.U.M. en une seule région de concertation puisse résoudre ces "divergences". Elle ne trouve pas acceptable le découpage de Montréal-Centre et réclame que Laval soit une région.

4.2.1.3 Le choix de Laval

Le milieu lavallois opte donc pour une région de concertation délimitée par le territoire de la Ville - MRC de Laval et pour "une table de concertation composée de représentants issus uniquement de son territoire". Les modalités désirées pour cette table ne sont cependant pas élaborées. De plus, lors des audiences, la Chambre de commerce de Laval s'est montrée ouverte à une éventuelle concertation avec les intervenants des MRC voisines du nord de Laval. Rappellons aussi que, parmi les organismes appuyant Ville de Laval, il s'en trouve un, celui représentant le réseau scolaire Chomedey de Laval, qui a déjà "opté pour appartenir à la région sise au nord de Montréal, plutôt qu'à une région qui regrouperait Laval et Montréal".

4.2.2 La position montréalaise

Les arguments en provenance de Laval ont d'autant plus d'effets que les représentants de l'Île de Montréal ne veulent également pas d'une région de concertation composée de Laval et de la C.U.M.

4.2.2.1 Le rôle de la métropole

Pour la Communauté urbaine de Montréal, "il peut même apparaître surprenant qu'un document sur le développement régional ... propose un découpage peu propice à l'influence pourtant déterminante de la région métropolitaine de Montréal". La Ville de Montréal trouve pour sa part que le découpage est "très difficile à comprendre" et "très difficile à justifier".

La C.U.M. comme la Ville soutiennent le rôle de Montréal comme centre d'activités tant régional que national et international. La C.U.M. perçoit l'Île de Montréal comme "un noyau de rayonnement concentrique vers d'autres périmètres urbanisés au nord et au sud de l'agglomération". Pour la Ville de Montréal, "la région naturelle de Montréal c'est l'ensemble de la région métropolitaine avec ses couronnes nord et sud". Quant à la Chambre de commerce du district de Montréal, elle déplore que les gouvernements ne considèrent pas Montréal "dans son véritable rôle de métropole économique du Québec" et propose "d'intégrer de façon plus concrète la réalité montréalaise dans le processus décisionnel des gouvernements de palier supérieur".

Cette perception métropolitaine de Montréal se complète dans le fait que le monde politique régional insiste pour indiquer que la métropole n'est pas en compétition avec les autres régions du Québec mais bien avec les métropoles internationales. Croyant alors que la stratégie gouvernementale repose davantage sur la confrontation et la concurrence avec Montréal, il est suggéré de l'orienter davantage vers la complémentarité des fonctions régionales. Le monde des affaires partage d'ailleurs cette opinion en soulignant aussi la complémentarité du rôle de Montréal dans l'économie québécoise.

Pour la C.U.M., cette perception de Montréal comme territoire d'échanges, tant avec ses voisins immédiats qu'avec le reste du Québec et le monde, constitue une réalité socio-économique dont on ne tient pas compte dans la désignation de la région Montréal-Centre. Pourtant, selon elle, cette même réalité s'inscrit dans la "logique" et la "cohérence" des interventions gouvernementales, notamment l'option préférable d'aménagement, le zonage agricole, les plans de transport, le projet Archipel, le virage technologique, les parcs régionaux, le plan de relance de l'économie, etc.

En conséquence, le monde politique et le milieu des affaires montréalais proposent au gouvernement de nouvelles avenues de délimitation.

4.2.2.2 Le choix de Montréal

La Ville de Montréal, citant "Le Choix des régions", est d'accord avec le fait que "Montréal requiert des mécanismes de concertation mieux adaptés à une grande région métropolitaine" et suggère que ceux-ci soient "élaborés et soumis aux intéressés". Considérant que "la région naturelle de Montréal" c'est la métropole, mais "dans la mesure où l'on semble déterminés à scinder la région métropolitaine", elle suggère que le territoire de Montréal-Centre corresponde à celui de la C.U.M.

La C.U.M. va dans le même sens mais suggère des solutions plus élaborées. Elle désire "un cadre institutionnel flexible de concertation permanente". Elle propose alors un découpage régional selon deux hypothèses:

- soit le territoire actuel de la C.U.M.

Sur ce territoire, qui est "cohérent avec le cadre institutionnel actuel et les décisions antérieures", elle serait prête à prendre l'initiative et à structurer la concertation régionale. Pour cela, elle suggère la mise sur pied d'un conseil consultatif de développement régional. Présidé par la C.U.M., ce conseil serait composé de représentants du milieu municipal de la Communauté, d'organismes socio-économiques du milieu et d'un représentant du gouvernement.

- soit la région métropolitaine de Montréal, selon des limites à discuter

Sur ce territoire, cohérent avec sa réalité socio-économique, la C.U.M. accepterait de participer à une "table de concertation régionale permanente qui verrait aux destinées de la région métropolitaine". Comme l'exprimait le représentant de la C.U.M. au moment des audiences, la Communauté a autant de relations avec ses voisins du sud qu'avec Laval; aussi soutient-elle une vision qui a été qualifiée de concentrique de la région de concertation de Montréal (Montréal et sa couronne de villes).

Mais, considérant l'importance de la C.U.M. et son influence sur la région montréalaise et "vu l'urgence de structurer la concertation sur son territoire", la C.U.M. envisage l'éventualité d'une concertation organisée selon "les deux hypothèses parallèlement". "Un premier temps permettrait de structurer la concertation sur le territoire de la Communauté pour ensuite mettre sur pied une table de concertation régionale".

Enfin, la C.U.M. propose au gouvernement de créer un "Comité ministériel permanent de la région de Montréal", sans préciser son rôle. Elle suggère aussi, comme "mode décisionnel", des ententes négociées, renouvelables et volontaires, axées sur des sujets spécifiques et qui seraient conclues entre les agents, régionaux et gouvernementaux, concernés par le développement.

Le monde des affaires souhaite également une intégration plus concrète de la réalité montréalaise dans le processus décisionnel gouvernemental. Il axe cependant ses propositions sur une stratégie de développement pour Montréal qui s'appuierait sur un environnement favorable à la croissance des entreprises, sur des points d'ancrage à cette croissance (par exemple: un Centre bancaire international, des politiques de "faire faire", le marché des options à la bourse, etc.) et sur le caractère biculturel de Montréal. En audiences, la Chambre de commerce du district de Montréal a reconnu que la situation s'était beaucoup améliorée, que Montréal était maintenant plus inscrite dans les décisions gouvernementales, surtout depuis l'énoncé du plan de relance de l'économie.

5. L'ACTION GOUVERNEMENTALE

Le monde des affaires associe le rôle du gouvernement à la déréglementation, à l'élimination de la bureaucratie et à la mise en place d'un climat favorable à l'initiative, "plutôt que d'allouer des sommes à des structures intermédiaires". Pour la Chambre de commerce de Laval, la régionalisation de l'État, c'est surtout plus de services à Laval. Pour sa part, la Chambre de commerce du district de Montréal considère que le gouvernement peut créer des conditions favorisant le développement de Montréal, par exemple la mise en place d'un centre bancaire international; il doit aussi manifester une volonté politique d'accepter pour Montréal un statut différent, celui d'une ville internationale, et le rôle qui en découle au sein de l'espace québécois.

Par ailleurs, selon la Ville de Montréal, l'Office de développement régional du Québec (ODRQ) proposé par le gouvernement fait partie d'une superstructure administrative jugée insuffisante "pour assurer le développement équilibré des régions". L'administration montréalaise estime en outre que "l'appariement des programmes d'aide du gouvernement et la définition des régions d'interventions de chacun des ministères sont réalisables à l'extérieur du projet de réforme".

Ville de Laval craint que les besoins et les suggestions exprimés par les Lavallois ne soient pas pris en considération par les agents gouvernementaux et que les orientations en faveur de la concertation ne se traduisent pas alors dans les faits.

Consciente de la présence gouvernementale, tant québécoise que fédérale, la C.U.M. place l'État dans les intervenants qu'elle voudrait regrouper pour organiser la concertation sur son territoire. Elle favorise la décentralisation mais à la condition que les moyens fournis correspondent aux responsabilités assumées.

Enfin, pour l'Association des commissions scolaires de la région de Montréal, le rôle du gouvernement en est un de "soutien" et "d'animation". Elle craint cependant qu'avec la réforme proposée la région ne devienne une "proie pour l'appareil d'État".

CONCLUSION

Les principes généraux mis de l'avant par le gouvernement dans "Le Choix des régions" ont globalement fait consensus auprès des participants montréalais à la consultation ministérielle. Mais les mécanismes proposés du développement régional ont été soit rejetés en bloc, soit acceptés partiellement par une minorité, ou ils n'ont même pas été discutés.

Le regroupement des territoires de Laval et de la C.U.M. dans une même région de concertation est rejeté par les intervenants qui se prononcent sur ce sujet. Du côté lavallois, on veut une région pour Laval seulement, où on retrouverait une table de concertation, des contrats de développement et des services gouvernementaux adéquats. Du côté montréalais, la C.U.M. mettrait en place un Conseil consultatif pour le développement régional sur son territoire seulement, avant d'avoir éventuellement la région métropolitaine comme territoire de concertation.

L'identité lavalloise et le rôle important de Montréal comme métropole constituent également des points majeurs des mémoires présentés.

Enfin, il ressort de cette consultation une dissociation entre la délimitation des régions administratives et la désignation des régions de concertation touchant la métropole montréalaise; les audiences de Montréal, mais aussi celles de la Montérégie, des Laurentides et de Lanaudière, l'ont bien montré. Cette dissociation découle d'une dichotomie régionale qui s'exprime à travers une double réalité.

Il y a, d'une part, une réalité institutionnelle, faite de structures politiques et administratives territorialement distinctes et variées, celles des municipalités, des ministères, des organismes régionaux, des comités intermunicipaux etc. Il y a, d'autre part, une réalité socio-économique, faite des échanges quotidiens entre les territoires, notamment des déplacements de travail entre Longueuil, Laval et le centre-ville de Montréal,

une réalité, somme toute, métropolitaine issue de l'urbanisation et chevauchant les structures institutionnelles.

"Le Choix des régions" pourrait alors devoir concilier et respecter pour Montréal à la fois les capacités et les volontés de concertation exprimées en faveur de territoires divers, les aspects socio-économiques de la métropole et enfin les besoins de régionalisation du gouvernement à des coûts optimaux.

ANNEXE

Liste des intervenants

1- Communauté urbaine de Montréal (C.U.M.)

2- Ville de Montréal

3- Ville de Laval

4- Chambre de commerce du district de Montréal

5- Chambre de commerce de Laval

6- Association des commissions scolaires de la région de Montréal